CC de l'Arc Mosellan : finances de l’intercommunalité

Intercommunalité · 36 470 habitants · comptes 2025

Pour l’exercice 2025, CC de l'Arc Mosellan affichait un encours de dette de 6,4 M€, soit 177 € par habitant, une épargne brute égale à 31,9 % de ses recettes de fonctionnement et une capacité de désendettement de 1,2 ans.

Dette par habitant
177 €
6,4 M€ au total

Capacité de désendettement
1,2 ans
dette ÷ épargne brute

Taux d’épargne brute
31,9 %
épargne brute ÷ recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement
314 € / hab.
11,5 M€ au total

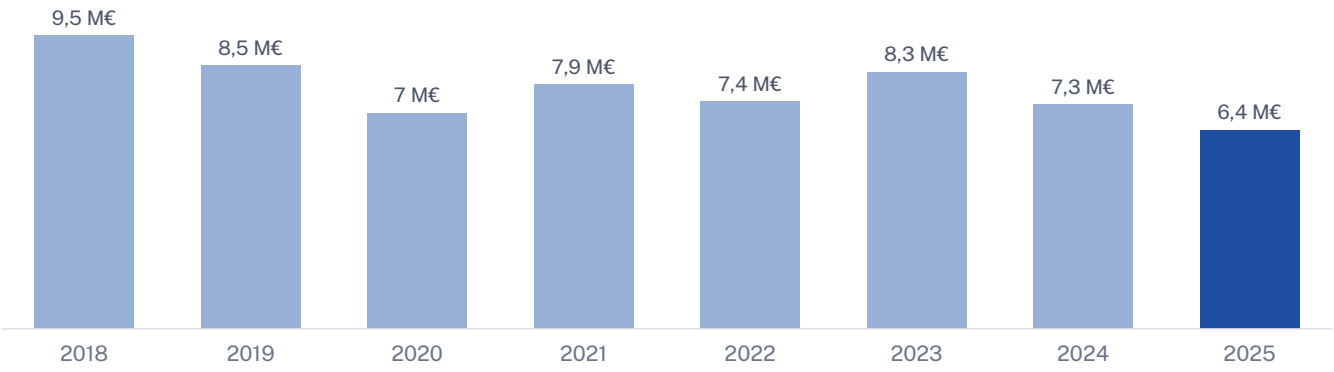
Les comptes de l’intercommunalité en clair

Comptes consolidés de l’exercice 2025 publiés par l’OFGL. Chaque montant par habitant est comparé aux 1 255 intercommunalités à fiscalité propre (dernier exercice publié de chacune). Une position haute ou basse n’est ni une bonne ni une mauvaise note : elle indique ce qui mérite d’être compris ou vérifié.

Question	Valeur	Comparaison
Combien la collectivité dépense-t-elle pour fonctionner ?	314 €	parmi le quart des intercommunalités où ce chiffre est le plus bas.
Quelle part de ces dépenses va au personnel ?	27,5 %	86 € par habitant : parmi le quart des intercommunalités où ce chiffre est le plus bas.
Lui reste-t-il de l’argent en fin d’année ?	31,9 %	148 € par habitant : un peu au-dessus de la moitié des intercommunalités.
Est-elle endettée ?	177 €	parmi le quart des intercommunalités où ce chiffre est le plus bas.
Investit-elle ?	168 €	un peu au-dessus de la moitié des intercommunalités.
Combien rapportent les impôts locaux ?	-28 €	parmi le quart des intercommunalités où ce chiffre est le plus bas.

Évolution depuis 2018

Encours de dette au 31 décembre



L'encours de dette est passé de 9,5 M€ en 2018 à 6,4 M€ en 2025 (-32,3 %).

Exercice	Encours de dette	Taux d'épargne brute	Capacité de désendettement	Dépenses d'équipement
2018	9,5 M€	23,8 %	3,8 ans	2,4 M€
2019	8,5 M€	38,1 %	1,9 ans	3,8 M€
2020	7 M€	27,9 %	2,5 ans	1,4 M€
2021	7,9 M€	23 %	3,6 ans	2,6 M€
2022	7,4 M€	34,5 %	1,6 ans	2,5 M€
2023	8,3 M€	30,2 %	2 ans	6,5 M€
2024	7,3 M€	44,5 %	0,8 ans	5,4 M€
2025	6,4 M€	31,9 %	1,2 ans	6,1 M€

Ce que l'État verse pour les investissements

Indicateur	CC de l'Arc Mosellan
Subventions d'investissement de l'État accordées (2018-2025)	2,7 M€ pour 12 projets
Part du coût des projets payée par l'État	17,7 %
Aides de l'ADEME (conventions depuis 2021)	aucune aide publiée

Année	Dotation	Projet	Subvention
2023	DSIL	Développement des aménagements cyclable de l'Arc Mosellan tranche 2 et 4	418 433 €
2024	DSIL	Developpement des amenagements cyclables de l'arc mosellan - tranche 3	405 126 €
2023	DETR	Réhabilitation de la maison Birck	294 000 €
2025	DETR	Renovation des batiments du parc de la canner a buding	175 555 €
2025	DETR	Refection du multi-accueil de Koenigsmacker	44 531 €

Sources : DGCL, projets financés par la DETR, la DSIL, la DPV et la DSID (data.gouv.fr, Licence Ouverte 2.0) ; ADEME, aides financières attribuées (data.ademe.fr, Licence Ouverte 2.0).

Sources

Comptes consolidés (budget principal et budgets annexes) publiés par l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales (OFGL), exercice 2025 et exercices précédents depuis 2018, sous Licence Ouverte 2.0. Quartiles et médianes calculés par l'Observatoire de ma commune sur les mêmes comptes. Formules et limites : https://observatoire.proofset.io/methode.html. Analyse automatisée de données publiques, sans valeur juridictionnelle ; aucune donnée nominative.